



Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi canadienne sur les produits dangereux, 11 février 2015.

Date de révision : 25/09/18

Date d'émission : 01/05/15

Version : 2.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium

Autres noms : Rehydrigel™ AB, Rehydrigel™ HPA, Rehydrigel™ HS, Rehydrigel™ HS 1.3, Rehydrigel™ HS 1.5, Rehydrigel™ LV, Rehydrigel™ LV-S, Rehydrigel™ PM, Rehydrigel™ SP

Utilisation prévue du produit

Ingrédient pharmaceutique. Adjuvant pour vaccin, séparations des protéines. Pour utilisation professionnelle seulement.

Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Fabricant

CHEMTRADE LOGISTICS INC.

155 Gordon Baker Road

Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

www.chemtradelogistics.com

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Canada : CANUTEC +1 613 996-6666 / États-Unis : CHEMTREC +1 800 424-9300

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : 866 416-4404

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-États-Unis)

Non classé

Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-États-Unis Aucun étiquetage applicable

Autres dangers

Autres dangers ne contribuant pas à la classification : Une exposition peut aggraver la situation de personnes atteintes de troubles préexistants des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-États-Unis) Non disponible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification (SGH-États-Unis)
Hydroxyde d'aluminium (Al(OH) ₃)	(N° de CAS) 21645-51-2	1,45 - 3,4	Non classé

Texte complet des phrases H : voir la section 16

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Général : Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

Inhalation : En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Rincer la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 5 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation se manifeste ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si une irritation se manifeste ou persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise.

Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n°58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi canadienne sur les produits dangereux, 11 février 2015.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Général : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau : Peut causer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Ingestion : Il est peu probable que l'ingestion soit nocive et ait des effets nuisibles. Peut provoquer une légère irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les conditions d'incendie environnantes.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Ininflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales.

Conseils aux pompiers

Mesures de prudence contre l'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

Mesures de lutte contre les incendies : Ne pas respirer la fumée en provenance d'incendies ou les vapeurs de décomposition. Utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection pendant la lutte contre un incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'un incendie sans l'équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Aucun connu.

Références à d'autres sections

Consulter la Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Non disponible

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (ÉPI).

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection : Équipe de nettoyage de l'équipement avec une protection appropriée.

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Ventiler la zone.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher de pénétrer dans les égouts et les eaux publiques.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement avec un matériau inerte et placer ensuite dans un récipient approprié. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement.

Références à d'autres sections

Consulter la rubrique 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle. Pour l'élimination après le nettoyage, voir l'article 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément à de bonnes procédures de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre partie du corps exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et de nouveau avant de quitter le travail.

Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n°58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi canadienne sur les produits dangereux, 11 février 2015.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir/stocker à l'écart de la lumière solaire directe, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Combustibles puissants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Ingrédient pharmaceutique. Adjuvant pour vaccin, séparations des protéines. Pour utilisation professionnelle seulement.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances inscrites à la Section 3 qui ne sont pas inscrites ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), gouvernements provinciaux et canadien ou le gouvernement mexicain.

Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité devraient être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle, mais ne sont pas requises. Le produit doit être manipulé dans des conditions strictement contrôlées. Vérifier que tous les règlements nationaux/locaux sont respectés.

Équipement de protection individuelle : N'est habituellement pas requis. L'utilisation d'un équipement de protection individuelle peut se révéler nécessaire selon les circonstances. Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.

Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, portez une protection respiratoire homologuée NIOSH.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Précipité blanc et gélatineux
Odeur	: Aucun
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 5,5 - 8
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Sans objet
Point d'éclair	: Ininflammable
Température d'auto-inflammation	: Sans objet
Température de décomposition	: Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité	: Sans objet
Tension de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Densité	: 1,01 - 1,25
Solubilité	: Négligeable
Coefficient partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à un choc mécanique	: Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'un choc mécanique.

Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n°58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi canadienne sur les produits dangereux, 11 février 2015.

Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à une décharge statique : Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'une décharge statique.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter : Lumière solaire directe. Températures extrêmement élevées ou basses. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Combustibles puissants.

Produits de décomposition dangereux : Hydrogène.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Non classé

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ : Non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH : 5,5 - 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH : 5,5 - 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Tératogénicité : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut causer une irritation de la peau.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Il est peu probable que l'ingestion soit nocive et ait des effets nuisibles. Peut provoquer une légère irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Données sur la DL₅₀ et la CL₅₀ :

Hydroxyde d'aluminium (Al(OH)₃) (21645-51-2)

DL₅₀ orale chez le rat

> 5 000 mg/kg

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité Non classé

Persistance et dégradation

Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium, Rehydrigel™ AB, Rehydrigel™ HPA, Rehydrigel™ HS, Rehydrigel™ HS 1.3, Rehydrigel™ HS 1.5, Rehydrigel™ LV, Rehydrigel™ LV-S, Rehydrigel™ PM, Rehydrigel™ SP

Persistance et dégradation

Non déterminé.

Potentiel de bioaccumulation

Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium, Rehydrigel™ AB, Rehydrigel™ HPA, Rehydrigel™ HS, Rehydrigel™ HS 1.3, Rehydrigel™ HS 1.5, Rehydrigel™ LV, Rehydrigel™ LV-S, Rehydrigel™ PM, Rehydrigel™ SP

Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n°58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi canadienne sur les produits dangereux, 11 février 2015.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à la réglementation locale, régionale, provinciale, territoriale, nationale et internationale.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Conformément au DOT Non réglementé pour le transport

14.2 Conformément à l'IMDG Non réglementé pour le transport

14.3 Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport

14.4 Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux américains

Hydroxyde d'aluminium (Al(OH)₃) (21645-51-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

États-Unis Réglementation des États

Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium, Rehydrigel™ AB, Rehydrigel™ HPA, Rehydrigel™ HS, Rehydrigel™ HS 1.3, Rehydrigel™ HS 1.5, Rehydrigel™ LV, Rehydrigel™ LV-S, Rehydrigel™ PM, Rehydrigel™ SP

Ni ce produit ni ses composants chimiques n'apparaissent sur une liste des États aux États-Unis.

Réglementation canadienne

Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium, Rehydrigel™ AB, Rehydrigel™ HPA, Rehydrigel™ HS, Rehydrigel™ HS 1.3, Rehydrigel™ HS 1.5, Rehydrigel™ LV, Rehydrigel™ LV-S, Rehydrigel™ PM, Rehydrigel™ SP

Classification SIMDUT Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT

Hydroxyde d'aluminium (Al(OH)₃) (21645-51-2)

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Classification SIMDUT Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE LA PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 25/09/18

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences des FDS de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA 29 CFR 1910.1200 et de la Loi sur les produits dangereux (LPD) du Canada - DORS/2015-2017.

Phrases complètes des textes du SGH : Sans objet

Partie responsable de la préparation du présent document

CHEMTRADE LOGISTICS INC.

416 496-5856

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.

Gel fluide d'hydroxyde d'aluminium

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register aux États-Unis/ Vol.77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi canadienne sur les produits dangereux, 11 février 2015.



Modèle de FDS de Chemtrade Amérique du Nord